N° 2000-5605 - urbanisme, habitat et développement social - Fontaines sur Saône - Quartiers des Marronniers et de la Norenchal - Gestion sociale de proximité - Convention-cadre - Participations versées au titre de l'année 2000 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain -

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 juin 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre des opérations de développement social urbain menées dans les quartiers des Marronniers et de la Norenchal à Fontaines sur Saône, un projet de convention-cadre entre la commune de Fontaines sur Saône, la communauté urbaine de Lyon, l'Etat et l'OPAC du Rhône, visant à renforcer la gestion sociale de proximité (GSP) et à améliorer les services aux habitants, est soumise à votre approbation.

Cette convention-cadre, prévue pour une durée de trois ans (2000-2001-2002), peut être modifiée et renouvelée par voie d'avenant.

Les programmes d'actions respectifs pour chacun des quartiers comportent les interventions suivantes :

- l'amélioration du cadre de vie (notamment par la restructuration de certains logements dans le quartier de la Norenchal),

- l'amélioration des services d'entretien de proximité (notamment par la création d'un point contact pour le quartier des Marronniers),

- l'implication des habitants et associations dans la gestion de leur quartier,

- la mise en place d'un poste d'agent de développement chargé de la gestion sociale et urbaine de proximité et recruté par la Commune pour les deux quartiers,

- le développement des chantiers d'insertion pour les jeunes et adultes habitant les quartiers.

Les différentes actions à mener au titre de l'année 2000, le montant prévisionnel de chacune ainsi que la répartition financière entre les partenaires sont annexés au présent rapport.

Pour l'année 2000, le coût global de cette opération est estimé à un montant total de 670 000 F TTC avec un engagement financier en charge nette pour la communauté urbaine de Lyon d'un montant de 153 500 F nets de taxes ;

B - Propose, compte tenu de ces éléments, de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme d'actions de gestion sociale de proximité au titre des trois années considérées, à savoir 2000 à 2002 tel qu'il lui a été présenté.

2° - Autorise monsieur le président à signer :

a) - la convention-cadre de participation financière à passer avec les différents partenaires pour la mise en œuvre de cette opération,

b) - les conventions particulières de participation financière à intervenir dans le cadre des actions au titre de l'année 2000, avec les différents partenaires et/ou les bailleurs sociaux concernés, pour les opérations engageant la communauté urbaine de Lyon pour un montant de 153 500 F nets de taxes.

3° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits prévus dans le cadre des autorisations de programme de l'exercice 2001 - comptes 657 570 et 657 370 - fonction 824 - opération 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,